



DOG

(DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES - EXTRAIT)

Le rayonnement métropolitain

// Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte de la région Angevine (Smra)
CS 80011, 49020 Angers cedex 02

// Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Angers Loire Métropole-Direction des Territoires
CS 80011, 49020 Angers cedex 02
www.angersloiremetropole.fr

// Maîtrise d'œuvre :

Agence d'urbanisme de la région angevine (aura)
29, rue Thiers 49100 Angers
www.aurangevine.org

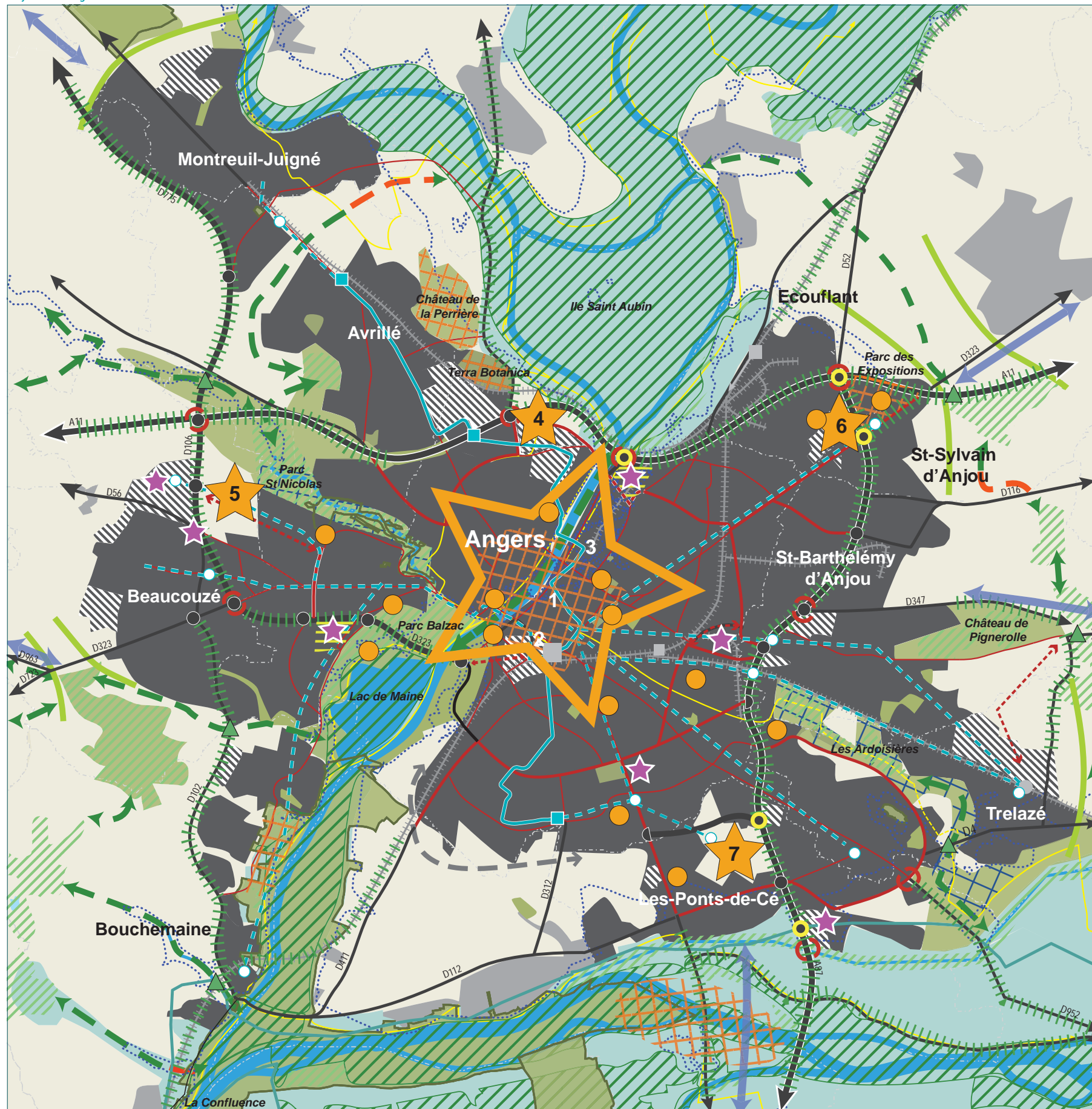
APPROUVÉ

par le comité syndical
du Syndicat mixte de la région angevine le 21 novembre 2011

SMRA (Syndicat Mixte de la Région Angevine)

Angers Loire Métropole
Communauté de communes du Loir
Communauté de communes Vallée-Loire-Authion
Communauté de communes Loire-Aubance

Le rayonnement métropolitain



Le rayonnement métropolitain

Renforcer le rayonnement métropolitain

- Secteur métropolitain
- Site d'accueil d'équipement(s) métropolitain(s), rôle métropolitain conforté
- Commerce d'influence large / à requalifier
- Valorisation touristique (patrimonial ou d'affaires)

Organiser les mobilités

- Voirie urbaine structurante / principe de complément
- Voirie secondaire
- Voirie à l'étude (principe ne préjugant en aucune manière ni du résultat des études ni du tracé définitif)
- Echangeur à compléter ou à restructurer
- Gare existante / En projet
- Ligne 1 du tramway
- Ligne structurante à haut niveau de service, tous modes confondus (principe origine-destination)
- Parking-relais existant / à étudier
- Principe de ligne express entre le pôle métropolitain et les polarités

Valoriser le patrimoine naturel, agricole et environnemental

Protéger la trame écologique verte et bleue

- Noyau remarquable
- Noyau complémentaire
- Liaison écologique à conforter
- Principe de liaison écologique à créer
- Continuité à conforter

Mettre en valeur l'armature verte et bleue

- Paysage de vallée
- Périmètre Val de Loire-UNESCO
- Espace patrimonial/paysager/à vocation sociale à valoriser
 - dont site classé
 - dont espace sur l'axe du schiste ardoisier
- Discontinuité ville/campagne à maintenir
- Qualité paysagère à maintenir depuis les axes
- Porte du territoire à valoriser
- Liaison douce existante / principe de liaison douce à développer

- Partie actuellement urbanisée des communes incluses dans le pôle métropolitain
- Développement en cours
- Urbanisation hors pôle métropolitain
- PPRI/PHEC
- Autoroute / Liaison structurante
- Liaison intercommunale
- Echangeur existant
- Voie ferrée